

# Entretien avec Constantinos Stephanopoulos Président de la République hellénique

Cet entretien a été réalisé par  
Jean Catsiapis\* et Stephanos Constantinides\*\*

Né à Patras (Péloponnèse) en 1926, Constantinos Stephanopoulos, après des études de droit à l'Université d'Athènes devient avocat et obtient son premier mandat parlementaire en 1964 sous la bannière de l'ERE, parti de droite fondé par Constantinos Caramanlis.

Après la chute du régime des colonels en 1974, il est nommé Secrétaire d'État au commerce dans le gouvernement d'unité nationale, puis obtient successivement dans des gouvernements de la Nouvelle démocratie les portefeuilles de l'Intérieur, des Affaires sociales, et enfin le poste de ministre à la Présidence du gouvernement.

Par deux fois, en 1981 et en 1984, il échoue dans sa tentative de devenir président de la Nouvelle démocratie, battu respectivement par Evangelos Averof et Constantinos Mitsotakis. Le 6 septembre 1985, il quitte cette formation pour fonder le parti DIANA (Renouveau démocratique). Il est le seul élu de son nouveau parti aux élections législatives de juin 1989.

Refusant de participer aux élections législatives d'octobre 1993, Constantinos Stephanopoulos se présente aux élections européennes de juin 1994 où son parti n'obtient que 2,80 % des voix. Il décide alors de s'éloigner de la vie politique active et dissout le parti qu'il a fondé.

Candidat commun du PASOK (Mouvement socialiste panhellénique) et du Printemps politique (droite nationaliste), il est élu au troisième tour de scrutin Président de la République par la Chambre des députés, le 8 mars 1995.

**Question.** Vous avez effectué plusieurs visites officielles aux États-Unis et dans des pays européens. Vous avez aussi reçu à Athènes plusieurs chefs d'État et de gouvernement. Selon vous, quelle est l'image de la Grèce sur le plan international? Qu'attendent d'elle ses partenaires ?

\* Université de Paris X

\*\* Université du Québec à Montréal

Réponse: L'image de la Grèce à l'étranger est celle de sa réalité. La Grèce est un pays absolument démocratique, qui respecte les traités internationaux, défend vigoureusement les droits de l'homme et constitue un facteur de sécurité, de paix et de stabilité dans la région des Balkans et de la Méditerranée orientale. Cette réalité est renforcée par le fait qu'elle est membre de l'Union européenne et de l'Alliance atlantique.

Notre pays possède une économie libérale qui, par comparaison, est beaucoup plus développée que celle des autres pays balkaniques et offre des possibilités d'aide aux États voisins dans leur effort de développement. Ces possibilités sont largement reconnues, ce que confirment les activités des hommes d'affaires grecs.

La Grèce fait face à l'agressivité d'un pays voisin<sup>1</sup> avec sang froid et détermination. Le bon droit de ses points de vue est, je crois, de plus en plus reconnu par ses partenaires de l'Union européenne mais aussi par d'autres pays importants sans que je ne méconnaisse l'existence de certaines différences qui concernent la conduite de ces questions.

L'image de la Grèce est complétée par ses réussites dans les domaines de la culture et de la science, avec une présence importante d'artistes reconnus dans tous les domaines de l'art ainsi que celle de scientifiques grecs de haut niveau tant dans des universités helléniques qu'étrangères.

**Question.** La civilisation grecque est très ancienne. Vous semble-t-elle aujourd'hui en danger? L'identité nationale grecque souffre-t-elle de l'adhésion de la République hellénique à l'Union européenne? Que signifie selon vous être Grec aujourd'hui?

Réponse: La civilisation grecque antique constitue un des éléments fondamentaux de la civilisation européenne contemporaine et le bien désormais commun de toutes les nations développées. Ses principes sont admis de façon tellement générale qu'il n'est pas possible que ceux-ci encourent le danger d'être méconnus ou rejetés. Bien sûr cette question concerne la spécificité actuelle de la civilisation grecque qui comprend aussi d'autres éléments que l'on ne rencontre pas dans les autres aspects de la civilisation occidentale. Je pense que l'identité nationale hellénique ne court aucun danger du fait de la participation de la Grèce à l'Union européenne, qui d'ailleurs reconnaît l'importance de toutes les variétés de la civilisation européenne et considère cet héritage culturel précieux comme une de ses composantes.

Je n'ignore pas qu'indépendamment de notre participation à l'Union européenne nous subissons l'influence des courants étrangers contemporains, de modes de vie et de pensée, comme en subissent aussi les autres États. Je crois que les racines de la civilisation grecque contemporaine sont très profondes et qu'elles résisteront.

Être Grec aujourd'hui signifie porter le poids d'un grand héritage culturel qu'il faut promouvoir avec le respect et le bon emploi de la langue grecque, la protection des monuments de la civilisation antique et plus récente, l'étude des grandes oeuvres de l'esprit grec et sa promotion dans la production de nouvelles oeuvres.

Question. Vous êtes Président de la République et à ce titre garant de l'unité nationale et arbitre des institutions. Comment envisagez-vous votre rôle? Que souhaitez vous accomplir au cours de votre mandat?

Réponse: L'étendue des compétences et la place du Président de la République dans l'édification institutionnelle de la République hellénique actuelle est déterminée avec clarté par la Charte fondamentale du pays<sup>2</sup>. Dans ce cadre constitutionnel chaque Président élu est convié à exercer ses devoirs en vue d'assurer l'unité nationale, le consensus, la protection des institutions démocratiques et le soutien des droits et intérêts nationaux sur le plan intérieur comme sur le plan international.

Je serais heureux si la Grèce pouvait réaliser rapidement son plein développement économique et parvenir à la solution des problèmes de politique étrangère qui la préoccupent.

## NOTES

1. Par l'expression «pays voisin», le Président Stephanopoulos désigne à l'évidence la Turquie.
2. La Constitution hellénique du 9 juin 1975 accorde de nombreux pouvoirs au chef de l'État dans le cadre de sa fonction d'arbitre des institutions. La révision de la Constitution en 1986 a enlevé au Président de la République la plupart de ses pouvoirs.